
SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 14 JUILLET 1921

Budget général des recettes et des dépenses
pour l'exercice 1921 (1).

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (2).

Rapport fait au nom de la Commission de la Défense
Nationale, par M. de RO.

Présents : MM. DE RO, président-rapporteur : le comte DE BROQUEVILLE,
CUPERUS, chevalier BEHAGHEL, WACRENIER et VAN WETTER.

MESSIEURS,

I. Nos préoccupations patriotiques deviennent angoissantes.

D'une part, la nation paraît fermement décidée, instruite par la désastreuse aventure de 1914-1918, à ne plus s'abandonner aux illusions et à protéger désormais elle-même ses frontières, en les garnissant d'une armée solide et bien organisée.

D'autre part, elle se rend compte aussi de la nécessité impérieuse de doter cette armée d'un cadre de premier ordre et d'un matériel perfectionné.

Mais l'heure a sonné de ne plus dissimuler que la réalisation de ce projet imposera au pays des dépenses considérables et élevées.

C'est au Parlement qu'il incombe d'y préparer l'opinion en abdiquant tout souci de popularité et en faisant résonner la voix du devoir qui parle haut et clair.

II. M. le représentant Buyl le fit à la Chambre, suivi par son collègue M. Brifaut. Celui-ci se plaignait spécialement au point de vue de l'aviation.

Et M. le ministre Devèze, dont votre Commission ne saurait assez louer la fermeté et l'énergie, a fait consentir le chiffre minimum de fr. 1,146,721.73 qui n'est plus susceptible de la moindre compression.

(1) Projet de loi n° 191.

(2) Voir *Annales parlementaires* de la Chambre des Représentants, séances des 5 et 6 juillet 1921.

III. Votre Commission se rallie sans hésiter à leurs appréciations, et son Rapporteur se bornera à souligner quelques impressions.

IV Il importe d'abord de mettre en relief la nécessité d'un corps d'officiers de haute valeur. Il constituera toujours une élite dans la nation.

Le Gouvernement proclame avec raison la nécessité de le maintenir à cette hauteur et annonce dans cet ordre d'idées une série de mesures indispensables et urgentes, car nombre d'excellents officiers ont déjà quitté l'armée et accepté des emplois civils.

Il faudra, pour les retenir, les mettre à même de sauvegarder leur dignité et leur prestige.

V. La même règle doit être suivie pour le recrutement de nos sous-officiers; il faut les attirer et leur faire une situation qui les séduise. Actuellement les engagements sont peu nombreux et tout à fait insuffisants.

La création d'une caisse de pension pour leurs veuves et orphelins constituera une heureuse innovation.

VI. Les tenues et uniformes doivent être rendus aussi coquets et aussi élégants que possible et pour les officiers et pour les sous-officiers.

Certains officiers sollicitent dans cet ordre d'idées l'autorisation de porter et d'user leurs anciens uniformes, bien entendu lorsque les unités ne seront pas rassemblées en groupe.

VII. Il existe un vœu unanime dans toutes les familles, celui de voir donner au soldat le maximum de confort tant au point de vue du logement que de la nourriture.

Certes, des efforts sérieux furent constamment tentés en ce sens, mais des améliorations sont encore réalisables et il faut à tout prix rendre populaire et agréable le séjour à la caserne et au régiment.

Quels que soient les sacrifices, ils seront acceptés.

VIII. La préparation militaire devra être organisée sans retard sous le contrôle tout au moins partiel de l'autorité militaire.

C'est le plus sûr moyen d'amener une réduction progressive du temps de service.

IX. Les statuts de la Caisse des pensions devront être révisés.

Actuellement, en effet, les officiers pensionnés célibataires et les veufs sans enfants doivent continuer leurs versements sans participation ni pour eux, ni pour les leurs. C'est indéfendable.

Et les veuves de ceux qui se marient après leur mise à la retraite sont non recevables à réclamer les bienfaits de l'institution en cas du décès de leurs maris.

Situation également contraire à l'équité.

X. Le musée de l'armée s'affirme comme un succès sous l'intelligente direction du général baron de Jamblinne de Meux; votre Commission le

recommande à la bienveillante attention du Département ministériel, dont il relève.

XI. Le Ministre de la Défense nationale eut, au cours de la session, la généreuse pensée d'inviter votre Président et son collègue de la Chambre à l'accompagner en pays occupé.

Cette visite leur a permis de constater l'excellent esprit de la troupe, sa fière et martiale attitude, la crâne et énergique élégance de nos officiers, le beau caractère et la belle prestance du chef de l'armée d'occupation, le lieutenant général Rucquoy, un rude soldat, qui certes ne laissera pas périliter l'autorité dont il est investi.

Et nous pûmes constater en même temps les sentiments de bienveillance personnelle pour le soldat que nourrit M. le Ministre Devèze.

Nous demeurons convaincus que ses brillantes qualités de créateur et d'organisateur lui permettront de mener à bon port cette œuvre immense de réorganisation de notre armée nationale, qui se confond avec la sauvegarde et l'avenir de la Patrie.

Le Président-Rapporteur,

GEORGES DE RO.